

### RETRAITES

# Grève interprofessionnelle et manifestation à Paris le 15 juin

**RÉFORMES DE 1993, 2003 et ... 2010?**

## LE ROULEAU COMPRESSEUR!

*Depuis l'instauration de la retraite à 60 ans en 1983, deux «réformes» sont venues bouleverser le système.*

En 1993, le Premier ministre de l'époque, Édouard Balladur, profite de l'été pour durcir le régime des salariés du privé en augmentant la durée de cotisation (de 37,5 à 40 ans) et le nombre d'années servant à calculer le montant de la retraite (les 25 meilleures années à la place des 10). Ces mesures provoquent une baisse, à terme, de 20% du niveau des retraites. Cette seule «contre-réforme», conjuguée à l'indexation des coefficients sur les prix –au lieu des salaires– conduit à reprendre l'équivalent de 10% de la masse des prestations aux retraités, chaque année!

En 2003, la loi Fillon étend l'allongement de la durée de cotisation aux fonctionnaires. Elle va aussi plus loin en instaurant une augmentation automatique de la durée de cotisation en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie: 40 ans en 2008, 41 ans en 2012 et vraisemblablement 41,5 ans ensuite. Elle taxe et supprime également les préretraites, qui permettaient aux salariés de certaines branches d'arrêter de travailler avant 60 ans avec le maintien d'une partie du salaire par l'entreprise. Pour faire avaler la pilule, le gouvernement promet que la pénibilité des métiers se-

Les 7 erreurs...

**1-- On vit de plus en plus vieux, c'est normal de travailler plus longtemps.**



Non, car si on vit plus longtemps, c'est aussi parce que l'on n'est plus obligé de travailler et de s'épuiser jusqu'au bout!

### JEUNES

## La retraite virtuelle?

**«La retraite? Mon problème c'est plutôt de trouver un emploi»: oui, mais...**

Les jeunes sont aujourd'hui parmi les premières victimes de la crise économique.

Parce que la plupart des entreprises n'embauchent plus ou peu et suppriment des emplois (près de 800 000 emplois manquants du fait de la crise!), le chômage des 18-25 ans, déjà élevé en temps normal, atteint des sommets. Non comptabilisées pour la retraite, ces périodes de chômage ajoutent un handicap et frappent les jeunes une nouvelle fois. C'est la double peine.

Résultat, les inégalités s'accroissent: à 30 ans, un salarié né dans les années 1970 a cotisé, en moyenne, sept trimestres de moins que la génération précédente au même âge. Mais, pire encore, à cause des précédentes réformes de 1993 et de 2003, il lui faudra cotiser, donc travailler, 11 trimestres de plus: soit un recul *a minima* de 4,5 ans pour espérer une retraite.

Le droit à un vrai travail avec un vrai salaire est donc déterminant pour un jeune et pour sa retraite future. Comme il l'est de manière plus générale: ainsi le gouvernement affole l'opinion publique en affichant que si 4 actifs cotisaient pour 1 retraité en 1960, il y en a 2 en

2010 et il n'y en aura plus que 1,3 en 2030. Mais justement, cela pose la question du taux de chômage (près de 4 millions de personnes, à la recherche d'un véritable emploi aujourd'hui). C'est cela qu'il faut résoudre et non pas s'adapter indéfiniment au chômage en reculant sur le plan social. Comment comprendre que l'on impose aux plus anciens qui ont encore un emploi de travailler après 60 ans et au-delà en retardant ainsi l'accès à l'emploi des générations suivantes?

Pour FO, plutôt que de priver les jeunes de toute perspective de retraite, il faut au contraire prendre en compte les nouvelles situations auxquelles ils sont confrontés et qui n'existaient pas lorsque le système a été mis en place:

- En temps de crise économique comme aujourd'hui, les périodes de chômage non indemnisé subies par les jeunes doivent exceptionnellement être validées pour la retraite.

- De même, FO propose la mise en place d'une Allocation de solidarité intergénérationnelle (ASI), dispositif permettant au salarié senior qui le souhaite de cesser partiellement son activité sans perte de salaire, tout en transmettant son savoir et son expérience à un jeune nouvellement embauché.

Les 7 erreurs...

**2-- Le système de retraite est inégalitaire.**



Non, c'est le système économique qui génère des inégalités: inégalités Hommes-Femmes au travail sur les salaires, la précarité, la responsabilité professionnelle...

ra prise en compte et permettra à ceux qui ont exercé des métiers difficiles de partir plus tôt. Il s'engage également à ce que les salariés qui ont commencé à travailler jeunes puissent partir avant 60 ans s'ils ont suffisamment cotisé. Sept ans plus tard, la question de la pénibilité n'a pas avancé concrètement d'un centimètre et le dispositif des carrières longues a été durci récemment pour intégrer l'allongement à 41 ans et réduire le nombre de bénéficiaires...

Mise en scène d'une faillite prétendue, prévisions et chiffres alarmants pour conditionner l'opinion publique et la convaincre d'accepter des sacrifices, les réformes de 1993 et de 2003 ont bien des points communs. Mais elles n'ont rien résolu puisque à nouveau la réforme annoncée pour 2010 reprend les mêmes thématiques, aggravées par les effets de la crise économique.

Au final, les salariés et les retraités du privé et du public doivent encore et encore subir le coût de ces «réformes» et les restrictions qu'elles induisent: recul de l'âge de la retraite au-delà de 60 ans, nouvel allongement de la durée de cotisation, et tout cela sans que les problèmes de financement soient résolus puisqu'ils proviennent non pas des systèmes de retraite, mais d'une économie de plus en plus inégalitaire et spéculative.

**Les salariés sont face à un véritable rouleau compresseur, en France comme dans les autres pays d'Europe. C'est ce rouleau compresseur, cette mécanique infernale de recul des droits et du progrès social qu'il faut bloquer!**

### RETRAITES

# Grève interprofessionnelle et manifestation à Paris le 15 juin

## LES RETRAITES EN EUROPE

# Comparaison n'est pas raison

«Partout en Europe, l'âge de la retraite est retardé – de 65 ans aujourd'hui à 67 ans en Allemagne en 2029, 65 ans aujourd'hui et projet du gouvernement à 67 ans en Espagne, 65 ans en Grèce, 65 ans et projet du gouvernement à 67 ans aux Pays-Bas, plus encore au Royaume-Uni...»

Cet argument est souvent utilisé pour justifier les mêmes recettes en France. Sauf que les systèmes (système de base, complémentaire, durée de cotisation et validation d'annuités, calcul de la pension, pensions anticipées...) et leurs conséquences pour les salariés (période de référence, écarts entre âge officiel et cessation effective d'activité, niveau de pension...) sont plus complexes et pas aussi simplement comparables. Les âges officiels annoncés sont souvent un mixte entre les deux âges en France (65 ans ouvrant droit à la retraite à taux plein et 60 ans ouvrant droit à une retraite soumise à une décote selon la durée de cotisation).

Ainsi, la durée de cotisation en Grèce et en Espagne était jusqu'à maintenant de 35 ans pour un âge jusqu'alors fixé à 65 ans, quand elle est désormais en France de 40,5 ans et continue d'augmenter. Mais en Grèce 37 années cotisées ouvraient un droit à une pension pleine sans condition d'âge. En Espagne une retraite anticipée à partir de 61 ans est versée pour les salariés sans emploi, amputée cependant d'une

décote. Dans ces deux pays, le salaire de référence est basé sur une durée plus courte: cinq dernières années en Grèce et quinze dernières années en Espagne (alors que pour le régime général en France ce sont les 25 meilleures années).

### Ces données masquent des écarts réels beaucoup moins importants

Dans les pays scandinaves, où l'âge se situe en général à 65 ans (65 ans en Suède et en Finlande ou 67 ans en Norvège), la durée requise n'est pas calculée en durée de travail mais en années de résidence (40 ans) pour le droit à une pension publique à taux unique, destinée à couvrir l'ensemble de la population. Cette pension d'État constitue souvent une garantie pour les personnes à faibles revenus, à côté de systèmes de pensions acquises sur le plan professionnel dont on peut en général bénéficier plus tôt. Ainsi en Suède, la pension est composée d'une pension de base et d'une pension complémentaire dont on peut bénéficier à partir de 61 ans, à laquelle s'ajoute une pension garantie versée sous condition de ressources à 65 ans. En Norvège comme aux Pays-Bas, la pension est constituée d'une pension publique de base payée à partir de 67 ans (65 ans aux Pays-Bas), mais deux tiers

#### Les 7 erreurs...

4-- 1990: 9,5 millions de retraités, 2030: 21 millions de retraités.



C'est la spéculation financière qui est un poids mort pour l'économie, pas les retraites: les pensions sont réinvesties dans l'économie parce que les retraités consomment, comme tout salarié (alimentation, transport, tourisme...), générant une activité locale productive d'emplois, et contribuent à l'impôt (sur le revenu et TVA).

des salariés bénéficient de systèmes professionnels de retraite anticipée (à partir de 62 ans). En Italie, si l'âge donnant droit à une retraite pleine est fixé à 65 ans pour les hommes (comme en France, sans condition de durée de cotisation) et 60 ans pour les femmes, jusqu'en 2008 35 années de cotisation ouvraient droit à une retraite à 57 ans. Une réforme récente conduit à relever progressivement l'âge à 61 ans (58 ans et 35 ans de cotisation, puis 59 ans et 36 ans de cotisation ou 60 ans et 35 ans de cotisation, puis 60 ans et 36 ans de cotisation ou 61 ans et 35 ans de cotisation en 2011).

Ces données masquent des écarts réels beaucoup moins importants en terme de cessation effective moyenne d'activité professionnelle: 59,4 ans en 2010 en France pour une moyenne à 61,2 ans dans l'Union européenne (UE) selon les statistiques de la Commission européenne.

Enfin, les évolutions ou «réformes» dans les différents pays d'Europe sont dictées par les mêmes contraintes imposées par les traités de l'UE (pacte de stabilité et de croissance obnubilé par la vision économique libérale de la réduction des budgets publics et des budgets sociaux) ou par celles édictées par les agences de notation financières, qui servent les seuls intérêts des spéculateurs financiers: il n'est donc pas étonnant que les mêmes mauvaises recettes soient imposées d'un pays à l'autre et que les uns servent ainsi d'argument ou de prétexte pour les autres!

**C'est aussi pourquoi FO revendique de longue date une réorientation complète des modalités de la construction européenne pour renverser cette logique de dumping social!**

## Chiffres en grands nombres

Pour justifier le bien-fondé des restrictions sur les retraites, des chiffres plus astronomiques les uns que les autres sont affichés! Ainsi, le Conseil d'orientation sur les retraites (COR) est allé jusqu'à publier des prévisions jusqu'en 2050, laissant entrevoir des besoins de financement à cette échéance de 72 à 115 milliards d'euros... Mais le même COR, en 2003, n'avait pas prévu la crise économique qui s'est déclenchée en 2008, pourtant l'une des plus graves que le monde ait connue. Ainsi en 2003, le COR estimait un besoin de financement des régimes de retraite de 15 milliards d'euros en 2015, chiffre qu'il fait passer aujourd'hui à près de 40 milliards d'euros! Quel crédit apporter à des prévisions en 2020, 2030 ou encore 2050?

**600 000 personnes sont au minimum vieillesse, soit 700 euros par mois!**

Prévisions qui posent d'ailleurs une question majeure: elles supposent que le système économique et social actuel demeure en l'état. Or c'est ce système qui a pourtant conduit à la crise responsable du gouffre budgétaire auquel sont confrontés aujourd'hui les populations et les États, système dont pourtant on

#### Les 7 erreurs...

3-- Le système français par répartition est trop compliqué: trente-huit régimes différents.



Mais au Royaume-Uni, le système par capitalisation est constitué de plus de trois cent cinquante fonds de pension qui, souvent avec la crise financière, conduisent à la ruine l'épargne des salariés!

### RETRAITES

# Grève interprofessionnelle et manifestation à Paris le 15 juin

Les 7 erreurs...

**5-- Quatre actifs cotisaient pour un retraité en 1960, deux actifs pour un retraité en 2010.**



Mais entre-temps la productivité du travail a augmenté de l'ordre de 3% en moyenne par an, autrement dit un salarié produit 3% en moyenne de richesses supplémentaires chaque année.

nous avait dit qu'il devait impérativement être réformé en profondeur!

#### Ce système, quel est-il?

Celui d'une répartition des richesses qui profite avant tout aux capitaux et aux systèmes financiers. Ainsi, du fait des politiques de modération salariale, la part des salaires dans le PIB (Produit intérieur brut, qui mesure les richesses créées par l'ensemble de l'économie) n'a eu de cesse de se réduire: -4% en quinze ans, ce qui représente 80 milliards d'euros transférés de la masse salariale vers les entreprises et *in fine* vers les actionnaires. La part des bénéfices redistribués aux actionnaires des entreprises du CAC 40 (indice boursier de Paris) a représenté près de 36 milliards d'euros pour 2009. Cette même année, 8 000 «traders» des banques françaises se partageaient 1,8 milliard d'euros. Les banques françaises ont en effet engrangé 11 milliards de bénéfices cette même année 2009, après avoir bénéficié de 95 milliards d'euros d'aides publiques. L'exonération fiscale des bénéfices réalisés par les entreprises lors de la vente d'actions dans les filiales représente un cadeau de 22 milliards d'euros, autant de recettes fiscales en moins en trois ans.

**Ce ne sont pas les retraites et les droits sociaux qui doivent s'adapter, mais bien ce système économique qu'il faut changer!**

Les 7 erreurs...

**6-- Retraites: un coût qui augmente.**



Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 22% de la population, quand les pensions représentent 13% du PIB (ensemble des richesses produites).

**À grand renfort de budget public, la propagande bat son plein. Pleine page dans de grands quotidiens et hebdomadaires (au total on parle d'une campagne coûtant 5 à 8 millions d'euros), le gouvernement enfonce le clou: «espérance de vie en France, 1950: 66 ans, 2010: 81 ans ...».**

La «communication» présente comme une contrainte le fait que l'on vive plus longtemps. Oui! on vit plus longtemps. C'est un progrès, pas une contrainte. Ce progrès est le produit de la conquête, par les salariés, des systèmes de protection sociale. On vit plus longtemps parce ce que l'on peut, à égalité toutes et tous, mieux se soigner dès le plus jeune âge, mais aussi parce que l'on n'est plus obligé de travailler jusqu'au bout pour survivre, grâce aux systèmes de retraite solidaire.

D'ailleurs dans de nombreux pays où il n'y a, malheureusement, ni protection sociale ni retraite, l'espérance de vie est beaucoup plus faible: 53 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes en Afrique! C'est d'ailleurs pourquoi FO, avec la CSI (Confédération syndicale internationale), se bat pour l'instauration d'un plancher de protection sociale universel.

Alors, devrait-on prendre le risque d'arrêter le progrès uniquement parce que les marchés financiers y voient, eux, une contrainte?

A-t-on d'ailleurs mesuré l'impact du droit à la retraite sur l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans? Quel serait le

risque sur l'espérance de vie des générations futures d'un recul de l'âge de la retraite? À l'heure où l'on s'interroge sur l'impact de l'activité humaine sur l'évolution à long terme du climat, peut-on prendre le risque que les générations à venir nous reprochent d'avoir arrêté le progrès pour elles?

**Le risque que les générations à venir nous reprochent d'avoir arrêté le progrès**

Environ 25 000 personnes décèdent chaque année entre 60 et 65 ans. Reculer l'âge légal de la retraite à 65 ans aurait immanquablement comme conséquence de priver ces personnes de tout bénéfice de la retraite.

Et puis, l'espérance de vie est une moyenne. Raisonner ainsi conduirait à poser la question du recul de l'âge de la retraite des femmes, dont l'espérance de vie moyenne est supérieure à celle des hommes (84,5 ans pour 77,8 ans, selon l'INSEE en 2009), ou de telle catégorie professionnelle ou de telle population (ainsi, on observe un écart de 3 à 4 années d'espérance de vie entre les Régions Rhône-Alpes et Nord-Pas de Calais au détriment de cette dernière, selon l'INSEE en 2007).

Les 7 erreurs...

**7-- Dans plusieurs pays d'Europe on part plus tard en retraite.**



Mais il y a un transfert vers l'invalidité, qui représente environ 14% des dépenses de prestations sociales en Suède et au Danemark, 13% en Finlande, 9% au Royaume-Uni, contre 6% en France.

#### En bonne santé?

Enfin l'espérance de vie en bonne santé, mesurée par l'INSEE –c'est-à-dire le nombre d'années en bonne santé ou sans limitation d'activité (dans les gestes de la vie quotidienne) et sans incapacités n'est que de 63,1 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes.

C'est d'ailleurs cohérent avec une autre donnée: la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) constate qu'avant 1983, c'est-à-dire avant l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, 42% des pensions étaient attribuées au titre de l'invalidité ou de l'inaptitude au travail, proportion qui, avec l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, a été réduite à 18% en 2009. Cela représente encore 117 942 salariés sur un total de 660 471 nouveaux retraités.

Alors, devrait-on accepter de contraindre au travail des hommes et des femmes de plus de 60 ans dont l'activité est physiquement limitée? D'ailleurs les employeurs eux-mêmes ne s'y trompent pas: dans un sondage récent, tout en se disant favorables au recul de l'âge de la retraite au-delà de 60 ans, la grande majorité des chefs d'entreprise (61%) considèrent qu'au sein de leur entreprise, «on peut rester en activité dans de bonnes conditions seulement jusqu'à 60 ans et moins»!

# AVEC FO LE 15 JUIN

## Grève interprofessionnelle et manifestation à Paris

### FINANCEMENT

## Quelques propositions de Force Ouvrière

Selon les prévisions, le déficit de la retraite du régime général -CNAVTS- serait de 10 milliards d'euros en 2010 et devrait atteindre 14,5 milliards d'euros en 2013, toutes choses égales par ailleurs...

Pour Force Ouvrière, des solutions immédiates existent:

- 1% d'augmentation des salaires, c'est 0,65 milliard d'euros de cotisations pour les retraites;
- mettre à contribution l'intéressement et la participation (17,5 milliards d'euros en 2007), souvent distribués en lieu et place de salaires, représenterait jusqu'à 3 milliards d'euros pour les retraites;

- les stock-options (2,2 milliards d'euros en 2007) ne sont taxées qu'à 10%, une taxe contributive pour les retraites de 6,65% rapporterait 0,15 milliard d'euros pour les retraites;

- compenser intégralement les exonérations de cotisations de Sécurité sociale (22% de la part patronale du secteur privé en 2009! soit 36 milliards d'euros depuis 1991) rapporterait 1 milliard d'euros pour les retraites.

- taxer à 5% les bénéfices des entreprises non réinvestis dans la production (100 milliards d'euros en 2008), c'est 5 milliards d'euros pour les retraites;

- enfin, si les cotisations d'assurance-vieillesse ont effective-

ment doublé depuis la ventilation des cotisations par branche (1<sup>er</sup> octobre 1967), passant de 8,50% à 16,65%, force est de constater que depuis près de vingt ans (1<sup>er</sup> février 1991), le taux de cotisation n'a évolué que de 0,20 point (le 1<sup>er</sup> janvier 2006). Pour Force Ouvrière, le taux de cotisation peut et doit évoluer, et un point sous plafond c'est 4,2 milliards d'euros pour les retraites.

Au-delà de ce premier train de mesures (près de 15 milliards d'euros), Force Ouvrière considère que la crise du système économique actuel rend indispensable et légitime une réforme profonde fondée sur la justice sociale et le progrès social.

Elle doit porter tant sur la redistribution des richesses en faveur des salaires, afin de favoriser une économie productive (1 million d'emplois créés c'est plus de 3 milliards d'euros de cotisations pour les retraites), que sur la justice fiscale (ce qui suppose une refonte de la fiscalité rétablissant la progressivité de l'impôt).

Ainsi, une réforme de la CSG instaurant une progressivité et une plus forte taxation du capital pourrait ensuite permettre d'équilibrer le poids des périodes non contributives (trimestres validés mais non cotisés -enfants, maladie, invalidité): un point supplémentaire représente en effet plus de 11 milliards d'euros.

## ON PEUT ET ON DOIT

- ▶ Préserver le droit à la retraite à 60 ans
- ▶ Bloquer tout allongement de la durée de cotisation
- ▶ Maintenir le système solidaire de la répartition
- ▶ Maintenir le code des pensions
- ▶ Revaloriser les pensions

